

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



PRISM



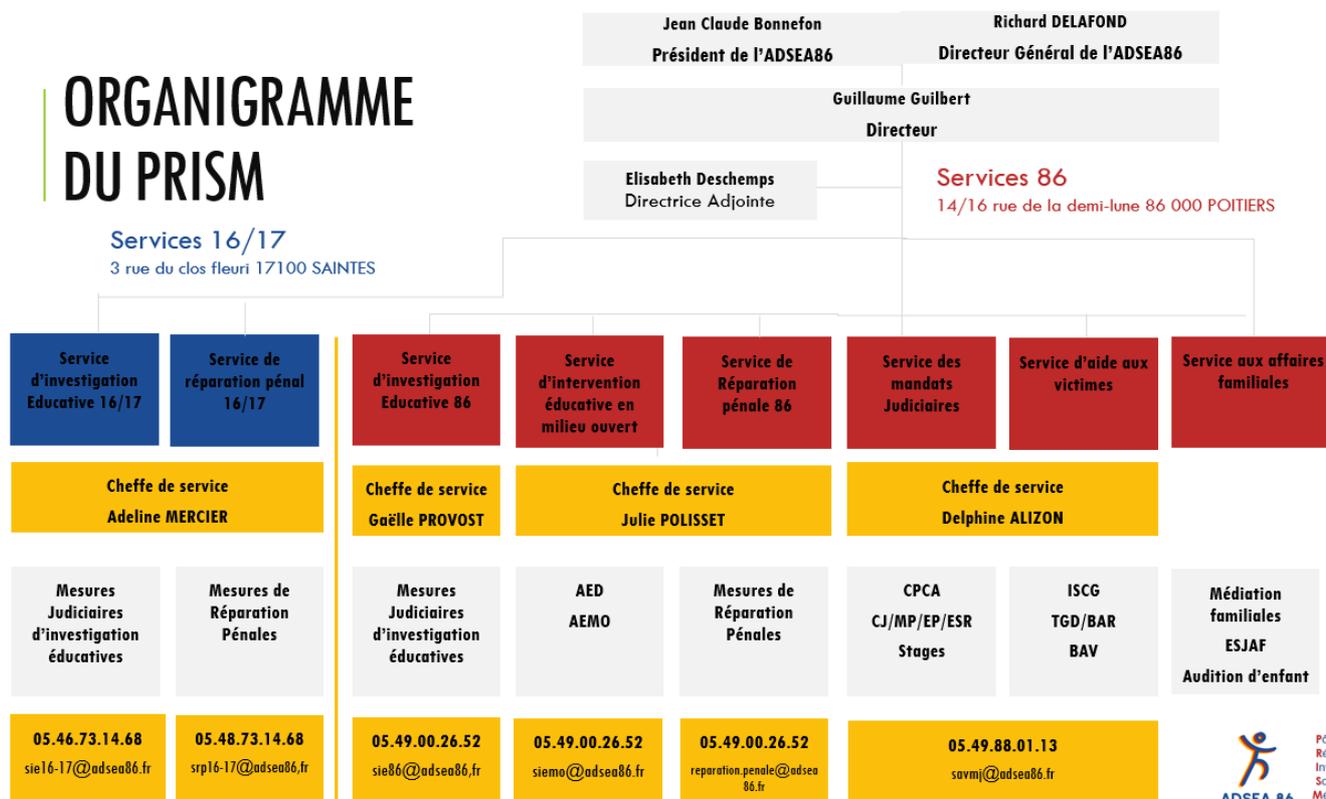
Le PRISM

.Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

le PRISM met aussi à disposition des professionnels au sein de la Gendarmerie de la Vienne et des commissariat de Poitiers et Châtellerault

ORGANIGRAMME DU PRISM



 **ADSEA 86**
Pôle de Réparation pénale
Investigation de Soutien éducatif et de Médiation



prism@adsea86.fr

Sommaire

1

L'ACTIVITÉ DES SERVICES

2

L'ACTIVITÉ RH

3

**LA FORMATION ET L'ANALYSE
DES PRATIQUES**

4

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

5

LE BUDGET

6

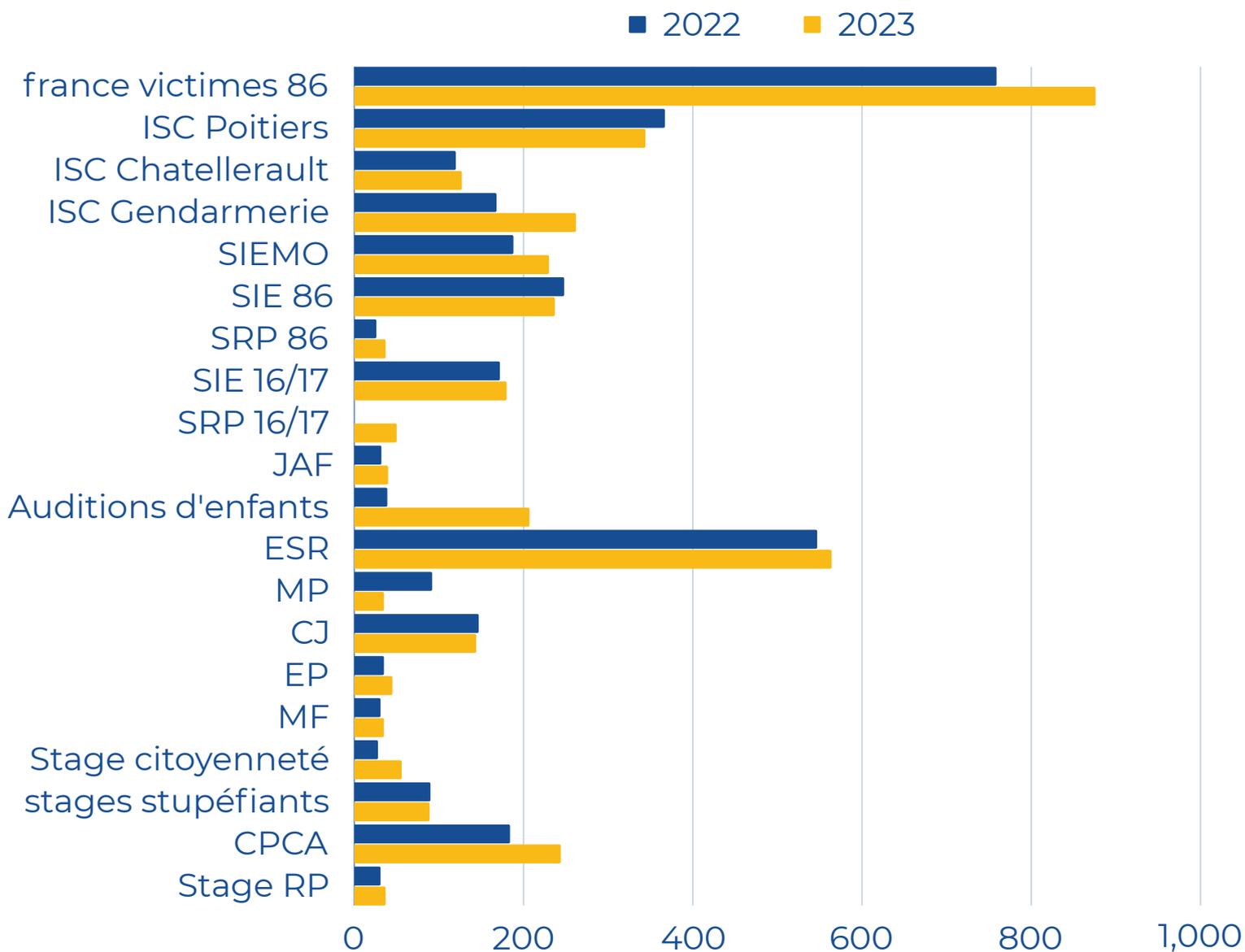
LES TRAVAUX

7

EN DEHORS DU QUOTIDIEN

1

l'activité des services



LA HAUSSE DES SAISINES

En 2023, le PRISM a été saisi 3773 fois contre 3198 fois l'année passée (+15%). Cette hausse s'analyse par la forte activité sur certaines missions (france victimes - ESR - CPCA) et par la création des auditions d'enfants. Notons que le graphique représente le nombre de saisines et non le nombre de personnes rencontrées si nous comptons les deux usagers lors des médiations ou les parents des mineurs accompagnés en protection de l'enfance.

Plus globalement, on peut aussi analyser cette hausse par le fait que les missions ne nécessitant pas d'accompagnement sur le long terme et parfois nécessitant un unique entretien se sont développées, au contraire des missions nécessitant un accompagnement plus long et un volume horaire plus important pour les professionnels, qui elles ont tendance à stagner, voire diminuer

3773

NOMBRE DE SAISINES (OU USAGERS POUR LES SERVICES SANS SAISINE) EN 2023

1

l'activité des services

LA CONTRIBUTION CITOYENNE :

14

La loi du 8 avril 2021 a mis en place la contribution citoyenne . Dans le cadre d'une alternative aux poursuites , le procureur a la possibilité de demander à l'auteur des faits de s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association agréée par le ministère de la justice.

L'objectif est de conscientiser les conséquences sur les victimes, de responsabiliser l'auteur et le faire participer via l'argent à la prise en charge des victimes. France victimes a choisi de proposer aux auteurs une intervention collective d'1h et demi au cours de laquelle les juristes présentent la chaîne pénale , le fonctionnement d'une association d'aide aux victimes qu'elles illustrent de cas concrets. Passée l'expression de l'incompréhension de la sanction , les mis en cause ont apprécié l'intervention.

14 dossiers ont été orientés par le délégué du procureur entre janvier et avril 2023 dans le cadre d'une alternative aux poursuites. **Le délit principal était l'usage d'eau** contraire à l'arrêt préfectoral. Les montants versés s'échelonnaient entre **150 et 300e**.

LA JUSTICE RESTAURATIVE :

Durant l'année écoulée **2 personnes** se sont manifestées pour bénéficier d'une mesure de ce type. Elles ont été rencontrées par le bi nome SPIP/PRISM afin d'évaluer la demande. Aucune des 2 sollicitations n'a abouti sur une mesure de médiation puisque leur demande était de rencontrer un auteur différent de leur affaire ce qui relevait plus des cercles restauratifs pour lesquels nous ne sommes pas encore formés. Le service a participé à deux ciné débat en février 2023 lors de la sortie du film "Je verrai toujours vos visages" traitant de la question . Un travail de communication s'est poursuivi en fin d'année vers des partenaires du soins et du social qu'il reste nécessaire de continuer tout comme la formation des professionnels.

LES AUDITIONS D'ENFANTS

Dans le cadre d'une procédure devant le Juge aux Affaires Familiales, les parents doivent informer leur enfant qu'il a la possibilité d'être entendu. En première instance et en Cour d'Appel, le JAF a délégué au PRISM les auditions d'enfants

Cinq créneaux d'une heure (2 le matin, 3 l'après midi) sont prévus pour les auditions d'enfants diligentées par le Juge aux Affaires Familiales. Les enfants sont accompagnés par un de leur parent et reçus avec leur avocat. Un bilan a été fait avec les magistrats mandants qui sont satisfaits de cette mission déléguée et exercée par les travailleurs sociaux du PRISM.

LA CONFÉRENCE FAMILIALE

En 2022, une professionnelle s'est formée à la question de la conférence familiale, en 2023, plusieurs rencontres ont été faites pour s'imprégner du fonctionnement sur les autres départements, avec notamment les deux sèvres et la gironde. Initiée mais non aboutie a ce jour, la question de la conférence familiale sera un enjeux sur l'année 2024 avec un double objectif : la mise en place de conférence, mais aussi la recherche et l'obtention de financements.

2

l'activité RH

On constate une hausse du nombre d'ETP en fin d'année 2023 puisqu'à la même date en 2022, 51.12 ETP existaient. La hausse s'explique par une activité plus importante sur certains services auto-financés (SMJ) et sur une réorganisation de France Victimes 86.

En 2024, l'objectif est aussi d'augmenter les fonctions supports, notamment le personnel administratif. Si en 3 ans, l'équipe s'est étoffée (4 à 6 personnes à temps plein), la recherche d'un 0.5 supplémentaire est nécessaire au regard de la création d'un poste dédié d'assistante de direction en 2023.

Si le nombre d'ETP a augmenté, les équipes des différents services du PRISM se sont stabilisées après un fort turn over en 2022. En effet, seul 65 professionnels sont passés par le PRISM en 2023 contre 74 l'année passée. le différentiel entre les ETP et le nombre de personnes ayant exercé au PRISM s'explique principalement par des remplaçants de personnes temporairement absents (notamment 2 congés maternité) ou recrutées dans le cadre d'un surcroît d'activité. En effet, seul 2 professionnels ont quitté leurs fonctions au cours de l'année.

Une forme de stabilité dans les absences existe (1288 jours en 2022) qui peut être considérée comme une forte baisse au regard de l'augmentation du nombre d'ETP. Les absences ayant été principalement concentrées sur quelques professionnels absents sur des périodes longues qui ont été remplacés elles expliquent aussi le peu de turn over constaté au niveau des professionnels.

Seuls 8 stagiaires ont été accueillis en 2023, soit deux de moins que l'année passée. Outre le fait que ce chiffre diminue, en analysant plus finement les chiffres, on constate que les stagiaires sont concentrés sur certains services : 2 pour les psychologues et la seule TISF, deux juristes, une dans le cadre d'une immersion pole emploi, et 2 (sur 2 années scolaires différentes) dans le cadre de la formation AS ou ES. Ce qui semble trop peu eu égard au fait que les AS et ES sont les professionnels les plus représentés. Il s'agira là d'une piste d'amélioration, tout comme l'accueil des de stagiaires cadres ou administratifs.

54.04

NOMBRE D'ETP AU 31.12.23

65

NOMBRE DE PROFESSIONNELS PASSÉS PAR LE PRISM EN 2023

1266

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE CUMULÉ EN 2023

9

NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIES

5

3

la formation et l'analyse des pratiques

57 nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation

47 nombre de formation différentes

253.5 nombre de jours de formation pour les professionnels du PRISM

39 nombre de formation hors PDC

Chaque année, un groupe de travail relatif à la formation collective se met en place. avec pour objectifs de déterminer les besoins transversaux du PRISM, de construire un cahier des charges et prospecter auprès des instituts de formation. En 2023, une formation collective a ainsi été inscrite sur le PDC, formation qui a été dispensée par l'institut bocquerel et qui a concerné 14 personnes sur 2 jours.

Une autre formation collective a pu également être concrétisée à travers une formation relative aux écrits professionnels, elle a concerné les professionnels des deux SIE,

Le temps important consacré à la formation par rapport à l'année passé (**47 formations pour 253.5 jours en 2023 contre 27 formations pour 78 jours l'année passée**) s'explique aussi par d'autres facteurs que les formations collectives :

- le colloque FN3S se déroulant à proximité des deux services (La Rochelle) a concerné 11 personnes sur 3 jours
- le développement du service de réparation pénale à engendré la formation de 3 professionnelles sur une thématique qui a fait consensus : la boîte éducative (30 jours de formation)
- les nouveaux professionnels ayant intégré leur missions sur France victimes et le CPCA en 2022 ont pu se former à travers des webinaires, des colloques, ou des journées organisées par les partenaires

51 nombre de séances d'Analyse des Pratiques

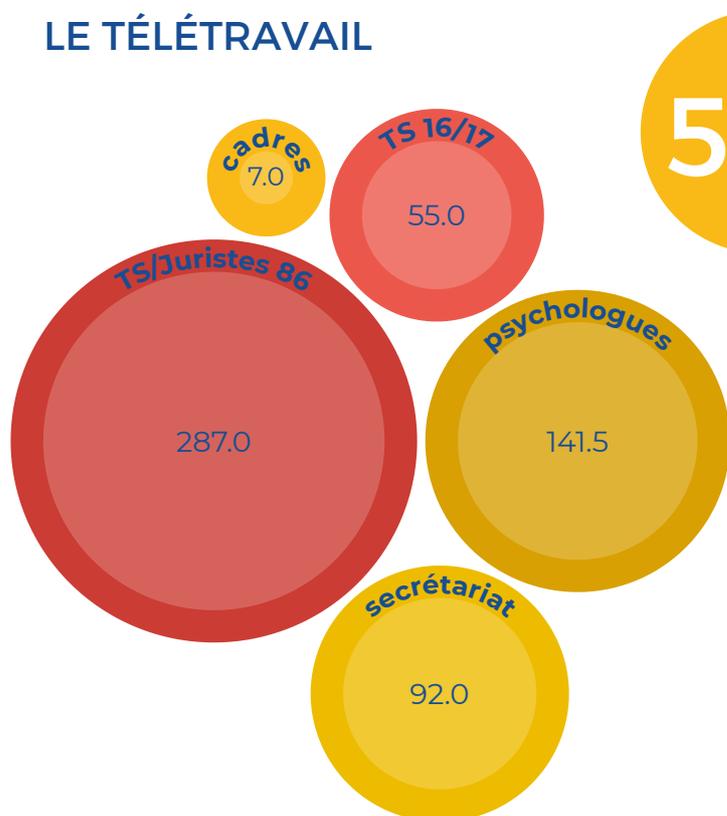
En 2022 un travail a été initié pour que chacun des professionnels du PRISM puissent bénéficier de l'analyse des pratiques, ce qui a pu se concrétiser en 2023 : 50 séances ont eu lieu (10 pour les travailleurs sociaux multiplié par 3 groupes, 5 pour les psychologues et 6 pour le personnel administratif). A cela s'ajoute les séances d'Analyse des pratiques organisée par le siège pour les cadres intermédiaires (7) et les cadres de direction.

D'autres part, certains professionnels comme les médiatrices effectuent de l'analyse des pratiques financée par le PRISM en lien avec d'autres structures exerçant les mêmes missions. Un projet similaire avec les partenaires du CPCA nord nouvelle aquitaine est à l'étude pour 2024.

4

la qualité de vie au travail

LE TÉLÉTRAVAIL



583

NOMBRE DE JOURNÉES DE TÉLÉTRAVAIL RÉALISÉES AU SEIN DU PRISM

En 2023, un accord relatif au télétravail au sein de l'ADSEA 86 a été signé. L'accord, mentionnant la possibilité de réaliser 1 jour de télétravail par semaine au sein de l'ADSEA86 va au delà au niveau du PRISM puisque les professionnels peuvent exercer jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine

Si l'ensemble des professionnels peut en bénéficier, on constate néanmoins que les cadres n'utilisent que très peu cette possibilité de télétravail. De même on constate que sur les services de charente et charente maritime, le télétravail est peu demandé

LA MOBILITÉ DOUCE

En accord avec le projet associatif de l'ADSEA 86 présenté lors de l'assemblée générale de 2023, le PRISM, en lien avec les représentants du personnel, a développé la mobilité douce à travers 3 points différents :

- la construction d'un **abri vélo** pour les professionnels et les usagers dans le 86
- une note de service du directeur général autorisant **les déplacements de moins de 10 kilomètres** en vélo
- la **location de 2 vélos** électriques auprès de la ville de Poitiers et l'acquisition des outils de protection afférents.



5

le budget

Le budget du PRISM est composé à la fois de dotations globales d'un financeur unique (Conseil Départemental sur le SIEMO ou PJJ sur les services d'investigation et de réparation pénale), de services ou dispositifs financés via des multiples subventions (France Victimes ou les ISCG), de services fonctionnant uniquement sur le financement d'usagers (Stages), ou uniquement sur frais de justice (SAF) ; ou encore de services qui mixent les frais de justice et les subventions (SMJ) ; ou qui mixent les prestations d'usagers et les subventions (MF), enfin le CPCA comprend à la fois une part de subventions, de financement par l'utilisateur ainsi qu'une part de frais de justice.

L'année 2023 a été marquée par la volonté de réorganiser les budgets et les subventions dédiées au historiquement "SAVMJ" et de distinguer la prise en charge des victimes, des auteurs de violences conjugales et des missions à destination des auteurs fonctionnant par frais de justice.

Notons aussi qu'un budget, celui en lien avec la contribution citoyenne a été créé.

43

NOMBRE DE DEMANDES DE
SUBVENTIONS RÉALISÉES

En 2022, 31 demandes de subventions avaient été réalisées, soit 12 de moins qu'en 2023. Le différentiel s'explique par la **recherche de nouveaux financeurs**, ainsi des demandes, refusées auprès de la CAF ont pu être réalisées, d'autres, acceptées ont permis de travailler avec des fondations (fondation crédit agricole).

De la même manière la **volonté de séparer les demandes de financement SAVMJ** ont conduit à multiplier les demandes (France Victimes 86 / CPCA) et **les projets du SIEMO** ont permis de travailler avec de nouveaux financeurs comme la DRAC ou l'ANCV.

Dépenses prévisionnelles

3 364 650.66

dépenses réelles

3 275 417.39

recettes prévisionnelles

3 561 604.1

recettes réelles

3 458 325.81

6

les travaux



L'année 2023 a été marquée par de nombreux travaux et modifications des locaux :

- En début d'année 2023, le SIE 16-17 a déménagé **les locaux d'Angoulême** afin d'investir un lieu plus propice à l'accueil du public et aux échanges dans le cadre d'entretiens individuels.
- De plus, **une extension des locaux de Saintes** a été réalisée afin de permettre une distinction des bureaux d'entretien et des bureaux des professionnels. En effet, au regard de l'accroissement de l'activité et de la masse salariale, les locaux initiaux n'étaient plus adaptés pour exercer convenablement les missions.
- Travaux de peinture dans le but de **rafraichir les locaux de Châtelleraut**
- Des **travaux au niveau du "16"** afin de cloisonner l'open space, de posséder une seconde salle de réunion ainsi que des box d'entretien. Ce qui a engendré des changements de bureaux, les bureaux de l'étage du "16" ont été investis par les professionnels.
- **une ouverture entre les deux étages 16 et 14, baptisée "le 1614 street"** par les professionnels
- Des travaux électrique de l'ensemble du PRISM 86 en vue d'un renouvellement des lignes téléphoniques et internet pour 2024
- Un abri vélo pour la mobilité douce

ET MAINTENANT ?

La première partie des travaux est terminée, toutefois une coupure internet et de téléphonie en octobre 2023 durant plusieurs jours nous a rappelé d'accélérer le processus de changement d'opérateur. En parallèle, la volonté de créer deux salons d'entretien (Poitiers + Châtelleraut) dédiés aux mineurs ainsi que de prendre possession de locaux supplémentaires dans le même bâtiment à compter d'avril 2024 seront deux nouveaux chantiers

La communication et l'affichage extérieur des locaux de Saintes sera aussi une priorité.

7

les événements en dehors du quotidien

LES EI / EIG ET RÉCLAMATIONS

Le dispositif d'évènement indésirable ou d'évènement indésirable grave est une procédure connue utilisée au niveau du PRISM. Cependant, fin 2023/début 2024, une sensibilisation des professionnels a lieu sur les services, avec l'objectif d'actualiser les connaissances de chacun et le recours au dispositif.

Année après année, on constate un nombre assez faible de l'EI/EIG, qui sont pour la plupart réalisés suite à une situation de tension auprès d'un usager et aux répercussions psychologiques qu'elle peuvent avoir pour les professionnels.

De même, on constate, qu'aucune réclamation n'a eu lieu en 2023, tout comme en 2022. Or la communication, à travers des affiches et des cartes a été renouvelée au cours d'année



NOMBRE D'EI/EIG

Une réclamation?

Une suggestion ?

Une demande ?

Un problème ?

Une critique ?



VOUS POUVEZ NOUS ÉCRIRE À L'ADRESSE :

reclamationprism@adsea86.fr

OU

À l'attention du directeur :

14 RUE DE LA DEMI LUNE
86000 POITIERS



LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Le PRISM a eu l'occasion de se voir remettre un prix par le ministre de la justice dans le cadre du dispositif "bonnes pratiques" mis en place en 2022. Si le prix, remis en ce qui concerne les EVVI, a moins de sens à ce jour au regard de l'évolution du dispositif, il reste qu'il met en avant les qualités d'innovation du PRISM, l'investissement à l'égard du public qu'il rencontre et souligne l'utilité de nos missions.

